

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
 GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



1068^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 1er décembre 1961,
 à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 15 de l'ordre du jour:	
<i>Election de membres non permanents du Conseil de sécurité (fin)</i>	967
Points 90 et 91 de l'ordre du jour:	
<i>Question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies.</i>	} 968
<i>Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies</i>	

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de membres non permanents du Conseil de sécurité (fin*)

1. Le **PRESIDENT**: Les membres de l'Assemblée se rappelleront que nous avons déjà procédé à neuf tours de scrutin afin de pourvoir le dernier siège vacant de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période commençant le 1er janvier 1962. Ces neuf tours de scrutin n'ayant donné aucun résultat positif, il semble, d'après les vues généralement exprimées par les membres de l'Assemblée ainsi que par la Roumanie et les Philippines — les deux parties en cause —, que la poursuite du scrutin n'aboutirait actuellement à aucune conclusion.

2. En conséquence, j'ai procédé à des consultations avec les chefs des délégations de la Roumanie et des Philippines. Afin de parvenir à une solution, ils ont accepté de souscrire à un arrangement suivant lequel le mandat du siège à pourvoir serait divisé en deux périodes égales, conformément aux précédents établis.

3. Si l'Assemblée accorde son appui à cet arrangement, la Roumanie serait élue pour l'année 1962 et se démettrait de ses fonctions le 31 décembre 1962, tandis que les Philippines seraient élues, en temps opportun, pour l'année 1963. Les deux délégations intéressées sont également convenues que je fasse cette déclaration aux membres de l'Assemblée avant que nous procédions au prochain tour de scrutin visant à pourvoir le dernier siège vacant au Conseil de sécurité.

4. S'il n'y a pas d'objection, nous allons procéder de cette manière.

5. **M. JHA (Inde)** [traduit de l'anglais]: Le Président vient d'annoncer que les délégations de la Roumanie et des Philippines sont parvenues à un arrangement à l'amiable selon lequel elles sont convenues de se partager le siège vacant au Conseil de sécurité, ce

siège étant attribué à la Roumanie pour la première année et aux Philippines pour la deuxième année.

6. Le Président a également bien voulu dire que, si l'Assemblée donnait son accord à cet arrangement, le scrutin constituerait une sorte de ratification officieuse dudit arrangement.

7. Ma délégation se félicite de l'accord intervenu entre les délégations de la Roumanie et des Philippines. Il est très important que le Conseil de sécurité soit en mesure de fonctionner au cours de l'année à venir et, par conséquent, nous tenons à exprimer notre satisfaction de ce que le Président a annoncé.

8. Néanmoins, nous voudrions rappeler que l'Article 23, alinéa 2, de la Charte stipule que le mandat des membres non permanents du Conseil de sécurité élus par l'Assemblée générale est de deux ans. Nous ne pensons pas que cette disposition de la Charte puisse être modifiée par un accord intervenu à l'Assemblée générale. Nous ne pensons pas non plus que cet arrangement à l'amiable que le Président a annoncé puisse être entériné ou ratifié par l'Assemblée générale.

9. Cela dit, je tiens à préciser que, à l'occasion de tout nouveau scrutin concernant l'élection à ce siège vacant, ma délégation tiendra compte de ce que le Président a déclaré ainsi que de l'arrangement à l'amiable intervenu entre les deux délégations.

10. Le **PRESIDENT**: Ayant pris note de la déclaration du représentant de l'Inde, l'Assemblée va procéder à l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité.

A la demande du Président, M. da Costa (Brésil) et M. Vutthi Thoutch (Cambodge) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	97
<i>Bulletins nuls:</i>	1
<i>Bulletins valables:</i>	96
<i>Abstentions:</i>	5
<i>Nombre de votants:</i>	91
<i>Majorité requise:</i>	61
<i>Nombre de voix obtenues:</i>	
Roumanie.	75
Philippines.	16

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, la Roumanie est élue membre non permanent du Conseil de sécurité.

11. **M. MEZINCESCU (Roumanie)**: Animée du désir d'aider l'Assemblée générale à poursuivre ses travaux et à adopter des solutions constructives en ce qui concerne les questions inscrites à son ordre du jour, la délégation roumaine a accepté l'accord que le Président a annoncé avant le scrutin. Conformément à cet accord, la Roumanie présentera sa démission à la fin de la première année de l'exercice de son

*Reprise des débats de la 1053^e séance.

mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité, c'est-à-dire à la fin de 1962, afin de permettre aux Philippines d'occuper le même siège durant l'autre moitié du mandat, qui porte sur l'année 1963. Je tiens à préciser que cet accord n'affecte en rien la position de principe de mon gouvernement sur la répartition géographique équitable des sièges des membres non permanents du Conseil de sécurité. Je déclare en même temps que cet accord ne saurait constituer un précédent quelconque.

12. Je voudrais adresser au Président l'expression de mes sincères remerciements pour la peine qu'il a bien voulu se donner afin de parvenir à un accord qui, sans être parfait, nous a néanmoins permis de sortir de l'impasse où les élections au Conseil de sécurité nous avaient menés.

13. J'adresse en même temps l'expression de ma profonde gratitude à tous ceux qui, durant les scrutins antérieurs, ont voté avec persévérance et loyauté pour la Roumanie, et à tous ceux qui ont assuré, par leur vote, l'élection de mon pays comme membre non permanent du Conseil de sécurité.

14. M. ELIZALDE (Philippines) [traduit de l'anglais]: Je tiens à préciser et à confirmer ici, au nom de la délégation des Philippines, l'arrangement auquel on est parvenu sous les auspices du Président, avant le scrutin, pour sortir de l'impasse à laquelle on avait abouti au cours de l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité. Conformément à cet arrangement, les Philippines ont retiré leur candidature au Conseil de sécurité pour permettre qu'aujourd'hui la Roumanie soit élue. En conséquence, la Roumanie va maintenant siéger au Conseil du 1er janvier au 31 décembre 1962, date à laquelle elle se retirera pour permettre l'élection des Philippines qui occuperont ce même siège au Conseil durant la période restante d'un an, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre 1963.

15. Ma délégation a accepté ce compromis dans un esprit de coopération, pour permettre à l'Assemblée générale de poursuivre ses travaux. Nous ne pouvons cependant accepter que cela constitue un précédent, car ma délégation a le ferme espoir qu'une solution permanente sera bientôt trouvée par les Nations Unies, prévoyant la représentation, au Conseil de sécurité, pour un mandat entier, de toutes les régions géographiques du monde, y compris les importantes, vastes et peuplées régions de l'Asie du Sud-Est auxquelles appartient mon pays.

16. Je tiens à dire combien ma délégation a apprécié l'intérêt qu'a pris le Président à chercher une solution à l'amiable de cette question. Je voudrais aussi, avant de terminer, exprimer notre sincère gratitude à toutes les délégations qui ont loyalement et énergiquement appuyé la candidature des Philippines au cours de ces élections.

POINTS 90 ET 91 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies

Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies

17. Le PRESIDENT: Les points 90 et 91 de l'ordre du jour ont été attribués pour examen à l'Assemblée, en séance plénière. S'il n'y a pas d'objection, je

propose que ces deux questions soient examinées simultanément.

Il en est ainsi décidé.

18. Le PRESIDENT: L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques [A/L.360]. J'attire l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'un autre projet de résolution [A/L.372] a été déposé ce matin; il est présenté par l'Australie, la Colombie, les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie et le Japon.

19. Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je tiens à annoncer que j'ai l'intention de clore la liste des orateurs le mercredi 6 décembre 1961, à 18 heures. Si personne ne soulève d'objection, je considérerai que cette mesure rencontre l'agrément de l'Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

20. Le PRESIDENT: Je voudrais également rappeler à l'Assemblée que, en vue de terminer heureusement nos travaux, il serait souhaitable que tous les orateurs inscrits veuillent bien prendre la parole dans l'ordre où leurs noms figurent sur la liste. Il serait très regrettable que des représentants demandent à prendre la parole tel jour et à telle séance. La parole sera donnée aux orateurs dans l'ordre où ils se seront fait inscrire.

21. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: L'Assemblée générale aborde aujourd'hui l'examen de la question proposée par l'Union soviétique [A/4874], intitulée "Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies". Pendant plus de 10 ans, les Etats qui poursuivent une politique visant à accroître la tension internationale ont essayé de faire obstacle à l'examen de cette question par l'Assemblée générale. Sur leurs instances, sous leur pression au cours des sessions précédentes, ont été prises des décisions stéréotypées afin de ne pas examiner la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Mais la vie va de l'avant et voilà qu'aujourd'hui, à la seizième session, personne enfin n'a pu empêcher l'inscription de cette question à l'ordre du jour et son examen.

22. Oui, la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine est une question vitale, vue sous l'angle de la lutte pour la consolidation de la paix, pour la normalisation de la situation internationale et au point de vue de la situation à l'Organisation elle-même. Une décision positive et prise sans délai aurait certainement une influence bienfaisante et considérable sur l'ensemble de la conjoncture internationale; elle représenterait un immense pas en avant vers la consolidation de la coexistence pacifique des Etats à systèmes sociaux différents.

23. De plus, la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies est une question extrêmement simple et dont la solution ne devrait provoquer aucune difficulté juridique ou procédurale, à condition, bien entendu, que les Membres de l'Organisation, pour adopter une décision sur cette question, se fondent sur la Charte des Nations Unies.

24. En réalité, en quoi consiste le fond du problème du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations

Unies? Quels sont les faits fondamentaux relatifs à cette question?

25. Il y a 12 ans, une révolution populaire éclatait en Chine, un des pays fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et membre permanent du Conseil de sécurité. Le peuple chinois, après avoir pris son destin en main, a privé de son pouvoir une clique vé nale qui avait, jusqu'alors, gouverné la Chine dans l'intérêt des monopoles étrangers et il a mis à sa place son propre gouvernement populaire. Le nouveau gouvernement de la Chine — le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine — a mené ce pays sur la voie de la renaissance nationale, du rétablissement et de la consolidation de sa souveraineté nationale, sur la voie d'un développement économique rapide, de transformations sociales radicales, sur la voie de l'édification du socialisme. Au cours des années passées, le peuple chinois, une fois libéré du joug des monopoles étrangers et de leurs agents, a fait grandement progresser le développement économique et culturel de la République populaire de Chine qui prend place de plus en plus aux côtés des Etats industriellement avancés. Le retard séculaire, l'analphabétisme presque général, l'ignorance et l'absence de culture sont maintenant choses du passé. A la place d'une Chine semi-coloniale, aux richesses impunément pillées par les impérialistes des Etats-Unis, du Japon, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et d'autres pays, au lieu d'un Etat chinois attardé, semi-féodal, privé de pouvoir central fort, divisé par d'interminables guerres intestines entre des militaristes locaux à la solde de tel ou tel Etat impérialiste, les peuples du monde entier voient surgir, s'affermir et se renforcer de jour en jour un grand Etat socialiste, la République populaire de Chine.

26. Depuis les premiers jours de son apparition sur la carte du monde, la République populaire de Chine mène une politique de paix et de coexistence pacifique. Le peuple chinois, la République de la Chine populaire, n'ont que faire de la guerre, comme d'ailleurs tout Etat socialiste n'en a que faire pour atteindre les buts de sa politique nationale. En République populaire de Chine, tout comme en Union soviétique, il n'y a pas de forces de classe, de groupes sociaux dans la communauté qui puissent être intéressés à la guerre ou à la course aux armements. Et c'est cela qui explique que c'est précisément la République populaire de Chine, et non point un Etat impérialiste comme les Etats-Unis et le Royaume-Uni, qui, une des premières, a proclamé, en tant que fondements de sa politique étrangère, cinq principes de coexistence pacifique, ces mêmes cinq principes qui ont été plus tard repris maintes fois dans des décisions de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

27. Menant logiquement sa politique de coexistence pacifique entre Etats à systèmes sociaux et économiques différents, la République populaire de Chine a été un participant actif de la Conférence des Etats d'Afrique et d'Asie à Bandoung (1955); elle a établi des relations diplomatiques avec plus de 40 Etats d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique; elle a conclu des pactes d'amitié et de non-agression avec l'Indonésie, le Népal, la Birmanie, le Cambodge, l'Afghanistan et d'autres pays, des accords de frontière avec la Birmanie et le Népal; elle a apporté une importante contribution au règlement pacifique du problème indochinois à la Conférence de Genève de 1954 et elle collabore maintenant à la solution pacifi-

que de la question du Laos à la Conférence élargie de Genève.

28. L'essence même de la politique extérieure de la République populaire de Chine, en tant que politique de coexistence pacifique entre Etats de systèmes sociaux différents, a été souvent exposée et précisée par les dirigeants gouvernementaux de la République populaire de Chine. Tout récemment, le 19 octobre 1961, le Premier Ministre du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, M. Chou En-lai, prenant la parole devant le XXIIème Congrès du parti communiste à Moscou, a souligné une fois de plus:

"Nous sommes toujours pour la mise en œuvre de la coexistence pacifique des Etats de systèmes sociaux différents, sur la base des cinq principes, et nous déployons à cette fin d'énormes efforts."

29. Ainsi, du fait de la victoire du peuple chinois sur les forces de l'impérialisme et de la réaction, a fait son apparition une puissance socialiste éprise de paix, la République populaire de Chine, laquelle s'affermir tous les jours. La grande révolution du peuple chinois donne ses fruits grandioses.

30. Il est parfaitement naturel que de nombreux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, recherchant sincèrement le progrès social, la consolidation de la paix et de la coexistence pacifique, se félicitent des succès réalisés par la République populaire de Chine dans l'édification du socialisme. En revanche, d'autres Etats, membres de blocs occidentaux militaires agressifs, manifestent leur mécontentement devant les succès de l'édification du socialisme en République populaire de Chine. Cela également n'étonne et ne peut étonner personne. Ainsi va le monde aujourd'hui.

31. Cependant, une question se pose. L'Organisation des Nations Unies a-t-elle quelque chose à voir dans cette affaire? Doit-elle prendre position à propos de la victoire de la révolution populaire en Chine et de l'édification de la société socialiste dans ce pays? La réponse est facile. L'Organisation des Nations Unies n'a absolument rien à voir dans les événements intérieurs de la Chine. Les révolutions, la relève des gens au pouvoir, le renversement d'un régime par le peuple et l'arrivée au pouvoir d'un autre régime sont affaires purement intérieures d'un Etat. Sont Membres de l'Organisation des Nations Unies des Etats et non tels ou tels groupes politiques, et l'Organisation des Nations Unies elle-même est une organisation intergouvernementale et en aucune manière un organisme supergouvernemental. Si dans tel ou tel Etat survient une révolution, un changement de gouvernement, une modification du système social, l'Organisation des Nations Unies se doit d'en prendre acte. Ce n'est pas l'affaire des Nations Unies que de discuter les événements intérieurs qui se produisent dans tel ou tel pays, d'exprimer leur opinion sur ces événements; ce n'est pas à elles de sanctionner les révolutions ou de se refuser à les sanctionner. Pourquoi? Parce qu'il s'agit là d'une affaire intérieure des pays intéressés, dans laquelle les Nations Unies n'ont pas le droit de s'ingérer. La Charte des Nations Unies interdit catégoriquement une telle ingérence.

32. En fait, dans une série de cas, les Nations Unies, en plein accord avec leur charte, ont su prendre la juste position à propos d'événements intérieurs survenus dans tel ou tel Etat. Les Nations Unies ont-elles vraiment pris position, par exemple, en face de la

révolution de 1952 en Egypte, ou de celle de 1958 en Irak, en face du renversement de la dictature militaire fasciste au Venezuela en 1958? Elles ont pris acte de tous ces événements, agissant ainsi correctement.

33. Comment donc, à la lumière de tous ces événements, l'Organisation des Nations Unies devait-elle agir, il y a 12 ans, lorsque s'est constituée la République populaire de Chine? En fait, la question ne se pose même pas. L'Organisation devait prendre acte de la victoire de la révolution populaire en Chine et agir en tenant compte de ce fait objectif, c'est-à-dire donner aux représentants de la République populaire de Chine les sièges qui leur revenaient de droit à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et dans tous les autres organes des Nations Unies, après avoir partout écarté ceux qui occupaient précédemment ces places, mais dont la volonté du peuple chinois avait révoqué le droit à les occuper. Tout serait alors rentré dans l'ordre.

34. Néanmoins, il y a 12 ans, le groupe d'Etats à la tête desquels se trouvaient les Etats-Unis et qui, à ce moment-là, agissait en maître à l'Organisation des Nations Unies a poussé l'Organisation sur une voie diamétralement opposée, pour empêcher le Gouvernement de la République populaire de Chine d'occuper la place qui lui revenait légitimement à l'Organisation et dans les organes des Nations Unies. Cette place, on l'a laissée occupée par les représentants de cette même clique que le peuple chinois avait écartée du pouvoir et chassée du pays.

35. Ainsi, depuis 12 ans déjà, à l'Organisation des Nations Unies, s'accomplit une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Voilà déjà 12 ans que la Chine, le peuple de Chine, n'est pas représenté à l'Organisation des Nations Unies et que la place de la République populaire de Chine à l'Organisation est occupée par des gens qui ne représentent personne.

36. Chacun sait que cette situation tout à fait anormale influe très défavorablement sur la situation internationale, qu'elle ruine la confiance entre les Etats, qu'elle complique essentiellement la solution de problèmes internationaux capitaux et, de plus, qu'elle affaiblit sérieusement l'Organisation des Nations Unies elle-même.

37. Qui donc porte la responsabilité du fait que la grande Chine, depuis 12 ans, n'est pas représentée à l'Organisation des Nations Unies et que sa place à l'Organisation est occupée par on ne sait quelles épaves politiques? Cette responsabilité retombe sur les Etats-Unis d'Amérique. Ce sont précisément les Etats-Unis qui, utilisant les voix des pays qui dépendent d'eux économiquement et politiquement, ont bloqué jusqu'à présent l'examen et la solution de la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui encore, à la seizième session de l'Assemblée générale, ils auraient certainement tenté une nouvelle fois de recourir à leur manœuvre favorite d'"ajournement de la discussion" de la question du rétablissement des droits de la République populaire de Chine, s'il n'avait pas paru évident que, cette fois-ci, cette manœuvre se solderait par un échec total. On ne peut douter que, cette fois encore, ils essaieront à tout prix de faire obstacle à une solution positive de la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

38. C'est précisément en vue de cet objectif que l'on utilise un artifice de procédure, sous la forme d'un projet de résolution [A/L.372] dont nous sommes à présent saisis, projet présenté au nom des Etats-Unis et d'autres pays qui se sont associés à eux dans ce truc de procédure.

39. Mais de quoi s'agit-il? Quelles sont les causes profondes de la politique hostile des Etats-Unis à l'égard de la République populaire de Chine?

40. La République populaire de Chine se serait-elle approprié certains territoires américains? A-t-elle des prétentions territoriales sur la Californie ou sur l'Oregon? Se propose-t-elle de lancer une attaque sur San Francisco ou Los Angeles? Non, évidemment. Le Gouvernement de la République populaire de Chine a déclaré bien souvent qu'il cherchait à établir avec les Etats-Unis d'Amérique des relations pacifiques fondées sur les principes de la coexistence pacifique, qu'il est disposé à mener des négociations sur toutes les questions concernant les relations américano-chinoises, afin de les régler pacifiquement sur une base mutuellement acceptable. Et le Gouvernement de la République populaire de Chine a souvent confirmé ses déclarations par des actes.

41. Non, il ne s'agit pas de la politique de la République populaire de Chine, ni de l'attitude de la République populaire de Chine à l'égard des Etats-Unis. Le fait est que le régime social de la République populaire de Chine ne plaît pas aux Etats-Unis d'Amérique, que le système socialiste qui a triomphé en Chine ne leur plaît pas, pas davantage que le fait que le peuple chinois s'est engagé sur la voie du socialisme. Voilà pourquoi les Etats-Unis d'Amérique refusent de reconnaître la République populaire de Chine; voilà pourquoi ils font tout ce qui dépend d'eux afin d'empêcher que soient rétablis les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Il n'y a rien de nouveau dans cette politique américaine dont les dirigeants n'ont apparemment pas encore appris à tirer les leçons des événements historiques. Qu'il suffise de rappeler que pendant 16 ans les Etats-Unis ont refusé de reconnaître l'Union soviétique simplement parce que notre pays s'était, pour son développement, engagé sur la voie socialiste.

42. La non-reconnaissance par les Etats-Unis n'a pas empêché et ne pouvait certes pas empêcher notre peuple d'édifier dans son pays une société socialiste. Il aurait semblé que les Etats-Unis d'Amérique devaient tirer de cela les conclusions qui s'imposaient, comprendre que le développement de tel ou tel Etat sur la voie du socialisme ne dépend pas de la volonté des Etats-Unis et qu'il n'est pas possible, même à un Etat aussi puissant que les Etats-Unis, d'arrêter le cours logique de l'histoire. Mais non, cette fois-ci encore, du fait de la victoire de la révolution socialiste en Chine, les Etats-Unis, comme il y a 40 ans déjà à l'égard de l'Union soviétique, n'ont pas voulu reconnaître la République populaire de Chine et ont adopté une attitude d'hostilité à son égard.

43. Les Etats-Unis n'ont pas pu prendre leur parti du fait que le peuple chinois a pris son sort entre ses mains. Ils voudraient se voir revenus à l'ancien temps, lorsque le destin de la Chine était réglé par les impérialistes. Ils voudraient soumettre à nouveau l'économie et le peuple de la Chine à la domination des impérialistes. Ils n'en reviennent pas encore que le peuple chinois ait extirpé cette domination, qu'il en ait fini avec le pillage opéré par les monopoles

américains et les autres monopoles impérialistes en Chine. Le dos courbé du collier chinois que le surveillant cingle de son fouet, voilà le genre de Chine que les impérialistes américains voudraient faire renaître. Le flot doré des dollars en lequel se transformaient pendant de longues années le sang et la sueur du peuple chinois, voilà le rêve que les monopoles américains voudraient faire passer de nouveau dans les faits.

44. Mais vous ne pourrez faire renaître le passé, Messieurs les représentants des Etats-Unis d'Amérique. Jamais plus les puissances impérialistes ne domineront la Chine, jamais elles ne réussiront à faire tourner en arrière la roue de l'histoire ni à écarter le grand peuple chinois de la voie du socialisme. Jamais, souvenez-vous en! Aucun plan agressif des Etats-Unis contre la République populaire de Chine ne pourra leur apporter quoi que ce soit, si ce n'est la honte et la défaite. Aux côtés de la République populaire de Chine se trouve tout le camp socialiste, tous les Etats épris de paix. Ne l'oubliez pas.

45. Les noirs desseins engendrent une politique malpropre; celle des Etats-Unis à l'égard de la République populaire de Chine, dans la question du rétablissement des droits légitimes de ce pays à l'Organisation des Nations Unies, est tout aussi contraire à l'esprit de notre temps, aux nécessités de l'évolution internationale, à la consolidation de la paix dans le monde entier que la politique d'apartheid pratiquée par le gouvernement raciste de l'Afrique du Sud va à l'encontre des plus élémentaires exigences de l'égalité et de la liberté des peuples.

46. Même si l'on admet que les Etats-Unis ne veulent pas établir de relations pacifiques et normales avec la République populaire de Chine, il n'en est pas moins vrai que cela n'a rien à voir avec l'Organisation des Nations Unies. En effet, en quoi l'Organisation en est-elle affectée? Les Etats-Unis ont-ils un droit quelconque pour faire les maîtres à l'Organisation, ont-ils le droit de parler ici pour dire la loi et pour régler à leur guise les affaires de l'Organisation? Pas le moins du monde; les Etats-Unis n'ont à l'Organisation aucun autre droit que ceux qui sont accordés d'après la Charte à tous les autres Membres de l'Organisation, y compris la République populaire de Chine.

47. Voilà pourquoi il est indispensable de dire en toute clarté que, si au cours de longues années les Etats-Unis, utilisant récemment encore la prépondérance numérique à l'Organisation des pays qui dépendent d'eux politiquement et économiquement, ont fait obstacle à la discussion et à la solution de la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, ils ont ainsi fait fi de la Charte des Nations Unies en forçant l'Organisation à s'ingérer dans les affaires intérieures de la Chine, et tout cela au profit de la clique de Tchang Kai-shek, rejetée par le peuple chinois.

48. Certes, les Etats-Unis d'Amérique n'ont jamais reconnu ouvertement que c'est à cause de cela qu'ils mènent une politique agressive à l'égard de la République populaire de Chine, qu'ils bloquent depuis de longues années la solution de la question du rétablissement des droits légitimes de cet Etat à l'Organisation, et que le système socialiste en République populaire de Chine n'est pas de leur goût. Non, ils tentent toujours de justifier d'une manière ou d'une autre leur politique devant l'opinion publique internationale

et ils déploient pour cela une variété d'"arguments" et de "considérations" qui, en réalité, ne tiennent pas debout.

49. Jadis, les dirigeants du Gouvernement des Etats-Unis affirmaient que le Gouvernement de la République populaire de Chine ne pouvait, disaient-ils, être reconnu comme le gouvernement légitime de la Chine parce qu'il n'exerçait pas l'autorité sur tout le territoire du pays. Ils nous ont dit aussi qu'il n'était pas possible de considérer la République populaire de Chine comme un Etat souverain puisqu'elle n'avait pas été reconnue dans l'arène internationale, etc. Les événements eux-mêmes ont fait justice de ces arguments stupides et il n'est guère besoin, je crois, de s'y arrêter à nouveau.

50. Les dirigeants politiques des Etats-Unis ont fait encore d'autres déclarations comme quoi le régime existant actuellement en République populaire de Chine a été établi par la force et ne peut prétendre à être reconnu, sur le plan international, de sorte qu'il ne peut représenter la Chine à l'Organisation. Cette argumentation est, bien entendu, tout aussi absurde. On sait fort bien, en effet, que le régime actuel des Etats-Unis a été établi, il y a plus d'un siècle et demi, à la suite d'une révolution qui a amené le peuple américain à se libérer de la domination coloniale de l'Angleterre, autrement dit, de vive force. Pourquoi les Etats-Unis refusent-ils donc au peuple chinois l'exercice d'un droit qu'ils ont utilisé avec beaucoup de succès pour leur propre peuple dans sa lutte pour l'indépendance?

51. De plus, le Gouvernement des Etats-Unis nous a laissé entendre de temps en temps que la République populaire de Chine n'était pas, paraît-il, un Etat pacifique puisqu'il avait des prétentions sur l'île de Taïwan et qu'il n'excluait pas la possibilité de recourir à la force pour établir sa souveraineté sur cette île. Que peut-on dire à propos de cela? Si, du côté des Etats-Unis, on fait de telles déclarations, eh bien! comparons donc, d'après certains faits, la politique de la République populaire de Chine et celle des Etats-Unis.

52. Premier fait: la République populaire de Chine a retiré ses forces de Corée depuis longtemps et complètement. Les Etats-Unis, en revanche, continuent de maintenir en Corée leurs forces armées, en faisant ainsi obstacle au règlement pacifique de la question de l'unification de ce pays et en aidant les fascistes de la Corée du Sud — dont le chef, le général Pak Chung-hi, a été reçu tout récemment à Washington de manière si cordiale — à maintenir le peuple de la Corée du Sud dans l'état d'une dictature militaire terroriste.

53. Autre exemple: la République populaire de Chine a soumis une proposition tendant à créer une zone dénucléarisée dans les régions d'Asie et du Pacifique; en revanche, les Etats-Unis ont non seulement adopté une attitude négative à l'égard de cette proposition, mais ils ont déployé une activité directement opposée en établissant leurs bases de fusées nucléaires au Japon, à Okinawa et en d'autres régions d'Extrême-Orient.

54. Et voici encore un autre exemple: la République populaire de Chine a toujours insisté sur la nécessité d'appliquer strictement les accords de Genève de 1954 sur le Viet-Nam et sur le Laos, tandis que les Etats-Unis d'Amérique ignorent totalement ces accords et, se mêlant brutalement des affaires intérieures du

Laos, y ont organisé il y a un an une rébellion du groupe de Savannaket contre le gouvernement légitime du prince Souvanna Phouma et transforment maintenant à un rythme accéléré le Viet-Nam du Sud en une base militaire.

55. Pour ce qui est de l'île de Taïwan et des revendications de la République populaire de Chine pour le prompt établissement de sa souveraineté sur ce territoire, cette question est parfaitement claire. Sur la base des déclarations du Caire et de Potsdam, l'île de Taïwan est partie intégrante du territoire national de la Chine; il n'y a par conséquent pas le moindre doute que la République populaire de Chine a le droit illimité d'exercer sa souveraineté sur Taïwan. On sait également qu'en 1949 sont venus se mettre à l'abri sur l'île de Taïwan les débris des forces armées de la clique de Tchang Kai-chek, rejetées par le peuple chinois. Il est donc compréhensible que la République populaire de Chine ait parfaitement le droit de mener jusqu'au bout la lutte contre cette clique et d'écraser le repaire qu'elle s'est construit à Taïwan. C'est là une affaire purement intérieure de la Chine, une affaire à laquelle, de part et d'autre, participent des Chinois et qui ne concerne et ne peut concerner personne d'autre. D'ailleurs, nul ne peut dicter au peuple chinois et à son gouvernement les moyens qu'ils pourraient ou ne pourraient pas utiliser pour résoudre leurs problèmes intérieurs. Le Gouvernement de la République populaire de Chine a le droit de mener jusqu'au bout la liquidation de la clique de Tchang Kai-chek, tant par des moyens pacifiques que par l'emploi de la force armée. C'est son affaire et non celle de quiconque d'autre.

56. Figurez-vous qu'un quelconque général américain prenne possession de Long Island et cherche à s'y embusquer pour résister à une offensive des forces gouvernementales des Etats-Unis. Naturellement, le Gouvernement des Etats-Unis aurait le droit illimité d'agir à l'égard de ce général comme il le jugerait utile et nul n'aurait de raisons de s'y mêler de ses opérations. C'est exactement la même situation qui existe aujourd'hui à Taïwan.

57. Mais, nous disent les représentants des Etats-Unis, il ne s'agit pas ici simplement de Tchang Kai-chek, mais également du fait que la République populaire de Chine menace les Etats-Unis eux-mêmes par l'utilisation de la force à Taïwan. Mais, permettez, que font, au fait, les Etats-Unis à Taïwan? Leur présence y est fondée sur quoi?

58. Il fut un temps où le Gouvernement des Etats-Unis reconnaissait lui-même qu'il n'avait rien à faire à Taïwan. Le 5 janvier 1950, le Président des Etats-Unis, M. Truman, du même parti que le Président actuellement au pouvoir, faisait la déclaration suivante: "Les Etats-Unis n'ont aucun désir de chercher à obtenir des droits ou des privilèges particuliers, ou de créer à ce moment des bases militaires à Formose. Ils n'ont pas l'intention non plus d'utiliser leurs forces armées pour s'ingérer dans la situation existante. Le Gouvernement des Etats-Unis ne pratiquera pas une politique qui l'amènerait à se voir impliqué dans une guerre civile en Chine. De même, le Gouvernement des Etats-Unis ne fournira pas d'assistance ni de conseils à l'armée chinoise de Formose^{1/}." C'est une déclaration raisonnable; M. Truman ne faisait pas toujours des déclarations déraisonnables, il

arrivait parfois qu'elles fussent raisonnables. Mais le 27 juin 1950, moins de six mois après cette déclaration du président Truman, les armées américaines se sont emparées de l'île de Taïwan et la septième flotte des Etats-Unis est entrée dans le détroit de Taïwan. C'était là une agression armée contre la République populaire de Chine, agression qui d'ailleurs se poursuit jusqu'à présent et constitue une source sérieuse de frictions internationales. Comment peut-on affirmer que la République populaire de Chine menace les Etats-Unis à Taïwan?

59. Les Etats-Unis se sont emparés de l'île chinoise de Taïwan, ils l'ont occupée et transformée en un tremplin d'agression contre la République populaire de Chine, ils y ont établi leurs bases militaires, et le Gouvernement de la République populaire de Chine devrait se taire? Il ne doit pas appeler les choses par leur nom? Il doit prendre son parti de l'agression américaine? Non, Messieurs les représentants des Etats-Unis, n'escomptez pas cela, car il n'en sera rien. Vous ne prendriez jamais votre parti de ce qu'une grande puissance quelle qu'elle fût s'emparât d'un des Etats faisant partie des Etats-Unis d'Amérique, en quoi vous auriez raison. De même, la République populaire de Chine ne prendra jamais son parti de la mainmise des Etats-Unis d'Amérique sur une province chinoise, l'île de Taïwan.

60. Du côté du Gouvernement des Etats-Unis, on affirme depuis de longues années quelque chose d'encore plus absurde, à savoir que la clique de Tchang Kai-chek à Taïwan représente le gouvernement de la Chine. Je ne crois pas qu'il soit guère nécessaire de fournir de nombreuses preuves pour démontrer que cette clique ne peut en aucune façon prétendre au rôle de gouvernement de la Chine. C'est tout bonnement un groupe de gens qui ont perdu tout lien avec leur pays, qui avaient causé jadis à leur pays beaucoup de mal alors qu'ils étaient au pouvoir, et que le peuple chinois a jetés par-dessus bord. De plus, ce n'est pas seulement un groupe de gens hostiles au peuple chinois, avec lequel il a perdu tout lien, mais c'est encore un groupe de gens qui, depuis longtemps déjà, se tient à la disposition d'un Etat étranger — les Etats-Unis d'Amérique —, dont les bonnes grâces lui permettent de se maintenir à Taïwan. Cette clique n'a rien de commun avec le peuple chinois. Personne ne la reconnaît en Chine et n'y a besoin d'elle; elle représenté depuis longtemps un cadavre fétide. Le Commandant en chef des forces armées américaines en Chine, le général Stilwell, a parlé en son temps de cette clique, dans un livre intitulé *The Stilwell Papers*:

"Une bande d'hommes de main dont le seul objectif est de se maintenir au pouvoir avec toute leur machinerie. Ses dirigeants ne pensent qu'à l'argent, à l'influence, à leur situation. Intrigues. Tromperies réciproques, rumeurs mensongères. Leurs mains sont prêtes à prendre n'importe quoi^{2/}."

Ce n'est pas nous qui disons cela, c'est un général américain.

61. D'ailleurs, ce n'est un secret pour personne que les Etats-Unis fournissent depuis de longues années des dollars et des armes à la clique de Tchang Kai-chek, qu'ils ont mis sur elle plus d'un milliard de dollars et ont même conclu avec elle un accord militaire. Mais aucune méthode de ce genre ne fera

^{1/} Department of State Bulletin, vol. XXII, No 550, p. 79.

^{2/} Joseph W. Stilwell, *The Stilwell Papers*, New York, William Sloane Associates, inc., 1948, p. 190.

revivre ce qui est mort pour toujours. La clique de Tchang Kai-chek ne représente ni le peuple chinois, ni le gouvernement de la Chine, ni la Chine en tant qu'Etat. En fait, sans l'occupation américaine de Taïwan, cette clique aurait depuis longtemps cessé d'exister, même dans son état actuel. Chacun le comprend, tout cela ne peut se dissimuler.

62. Pourquoi donc le Gouvernement des Etats-Unis s'agrippe-t-il avec tant de ténacité à la clique de Tchang Kai-chek? Mais parce qu'elle sert de camouflage, si mauvais qu'il soit, à l'occupation américaine de Taïwan. Or cette occupation de Taïwan est indispensable à certains milieux des Etats-Unis afin d'utiliser cette île comme base militaire en vue d'étendre ultérieurement l'agression contre la République populaire de Chine, base militaire qui, de plus, se trouve tout près de la Chine continentale.

63. Evidemment, le fait que la clique de Tchang Kai-chek dispose encore de plus d'un demi-million d'hommes joue un rôle important pour les Etats-Unis. Mais, au fur et à mesure que s'approfondit la crise des blocs militaires agressifs dirigée par les Etats-Unis, il est de plus en plus difficile pour les Etats-Unis de compter sur la possibilité d'utiliser à leurs fins agressives les forces armées de leurs alliés au sein de ces blocs militaires. Au contraire, en ce qui concerne la clique de Tchang Kai-chek, les Etats-Unis peuvent disposer d'elle absolument comme ils l'entendent. Ce n'est pas par hasard qu'en mai dernier, dans les milieux militaires américains, ainsi que l'annonçait l'agence United Press International, on décrivait les forces armées de Tchang Kai-chek comme (je cite cette déclaration) "une consolation pour le monde libre". Remarquons en passant que, si le "monde libre" arrive à trouver des "consolations" dans les bandes de Tchang Kai-chek, c'est que les choses vont mal pour lui.

64. Enfin, une autre raison pour laquelle les Etats-Unis s'accrochent si opiniâtrement à la clique de Tchang Kai-chek, c'est qu'avec son aide les monopoles américains ont mis la main sur l'économie de Taïwan dont ils retirent des bénéfices importants. Ce sont des faits que la compagnie américaine Westinghouse Electric contrôle le réseau d'énergie électrique de Taïwan, que la compagnie américaine Reynolds Metal contrôle l'industrie de l'aluminium, que la compagnie américaine National Fertilizer Association contrôle la production des engrais chimiques, que la compagnie américaine Gulf Oil Corporation contrôle la région pétrolifère de Miaosu, tandis que d'autres compagnies américaines ont mis la main sur les autres branches de l'économie de Taïwan.

65. Bien entendu, le Gouvernement des Etats-Unis comprend bien lui-même, lorsqu'il affirme que la clique de Tchang Kai-chek est soi-disant le Gouvernement de la Chine, qu'il a cessé depuis longtemps de convaincre qui que ce soit. A ce propos, il convient de soumettre à un examen une théorie avancée de plus en plus opiniâtrement par certains milieux des Etats-Unis: "la théorie des deux Chines".

66. Suivant cette "théorie", il existerait sur notre planète, voyez-vous, non pas une, mais deux Chines — nouvelle découverte géographique: il y aurait une Chine, qui est sous l'autorité du Gouvernement de la République populaire de Chine et qui, selon les Etats-Unis, serait mauvaise et une autre Chine, qui se trouve à Taïwan au pouvoir de la clique de Tchang Kai-chek et qui, toujours selon les Etats-Unis, serait bonne. Selon toute évidence, la "théorie des deux

Chines" représente un nouveau complot impérialiste dirigé contre le peuple chinois et destiné à confirmer l'annexion par la force d'une province chinoise — l'île de Taïwan — arrachée à la République populaire de Chine.

67. Taïwan ne représente pas un Etat; Taïwan fait partie intégrante de la Chine comme cela a été reconnu dans les déclarations du Caire et de Potsdam par les grandes puissances, y compris les Etats-Unis d'Amérique. Quant au rôle de la clique de Tchang Kai-chek à Taïwan, elle ne peut en aucune manière être considérée comme le gouvernement de cette île: premièrement, parce que Taïwan n'est pas un Etat indépendant, mais seulement une partie de la Chine arrachée à cette dernière à l'aide d'une occupation militaire étrangère; deuxièmement, parce que la clique de Tchang Kai-chek est un corps tout aussi étranger à Taïwan qu'au reste de la Chine. Le groupe de Tchang Kai-chek se maintient à Taïwan uniquement parce qu'il se trouve sous la protection des baïonnettes américaines. Retirez les forces américaines de Taïwan, mettez fin à l'occupation de cette île et la clique de Tchang Kai-chek n'y tiendra pas un seul jour; elle sera balayée par l'ouragan de la colère du peuple.

68. Non, il n'y a pas deux Chines, mais une seule Chine et son gouvernement légitime est le Gouvernement de la République populaire de Chine. Représentons-nous un instant la situation qui se serait produite à la fin de la seconde guerre mondiale si les forces alliées, après avoir libéré la France, avaient relâché le maréchal Pétain et si ce maréchal s'était retiré sur l'île de Corse avec les restes de ses armées. Serait-il venu à l'esprit de quelqu'un qu'il y aurait eu alors deux Frances, l'une dont la capitale aurait été Paris et l'autre Ajaccio? Celui qui aurait affirmé une chose pareille aurait été considéré comme fou, à commencer par les Français eux-mêmes. Il n'y a pas deux Chines comme il n'y a pas deux Angleterres, deux Japans, deux Indes, deux Etats-Unis d'Amérique, deux Frances. Et les droits de la Chine, les droits légitimes de la République populaire de Chine, doivent être rétablis à l'Organisation des Nations Unies.

69. La politique hostile des Etats-Unis à l'égard de la République populaire de Chine — politique qui consiste à bloquer la solution de la question du rétablissement des droits légitimes de cette république à l'Organisation des Nations Unies — est condamnée depuis longtemps déjà par les Etats qui poursuivent une politique nationale étrangère indépendante. Cela est vrai non seulement pour les Etats socialistes, mais pour la majorité écrasante des Etats d'Asie et d'Afrique, pour toute une série d'Etats d'Europe et d'Amérique latine. Et même certains alliés de l'OTAN se refusent à appuyer cette politique à courte vue des Etats-Unis.

70. Certains indices décèlent qu'aux Etats-Unis mêmes une certaine compréhension se fait jour comme quoi la politique des Etats-Unis à l'égard de la République populaire de Chine ne s'ouvre sur aucune perspective d'avenir. Ce n'est pas par hasard qu'il y a un an, au moment de la formation du nouveau gouvernement des Etats-Unis, la presse américaine avait rapporté à plusieurs reprises qu'un certain nombre de membres de ce gouvernement estimaient qu'il était indispensable de reconsidérer l'attitude des Etats-Unis à l'égard de la République populaire de Chine. Nous ne voudrions pas citer de noms

maintenant, nous ingérer en quelque sorte dans les affaires intérieures du Gouvernement américain; néanmoins, de nombreux représentants se rappelleront sans aucun doute les communiqués de presse relatifs aux déclarations de certaines personnalités qui occupent aujourd'hui des postes importants dans le Gouvernement des Etats-Unis, déclarations dans lesquelles était critiquée la politique chimérique du Gouvernement Eisenhower à l'égard de la République populaire de Chine.

71. Il est regrettable cependant que la politique du nouveau gouvernement américain n'ait en fait apporté, en cette affaire, aucune amélioration à celle de son prédécesseur. Apparemment, les puissants milieux militaires et financiers n'ont pas été, dans cette question, sans exercer leur influence, par l'intermédiaire de "leurs gens", au Congrès et dans d'autres organes supérieurs des Etats-Unis, par "le lobby" chinois bien connu de tous depuis longtemps. Quoi qu'il en soit, on peut dire que dans la question de la République populaire de Chine ni le peuple américain, ni l'homme de la rue ne s'associent à la politique chimérique et dangereuse pour la paix de leur gouvernement. L'Américain moyen se déclare nettement en faveur de la révision de cette politique; on en trouve le témoignage notamment dans les résultats des enquêtes menées dans la population des Etats-Unis, cette année, par un institut américain spécialisé dans l'étude de l'opinion publique; d'après les données publiées par la presse américaine, au cours d'un de ces sondages, plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré qu'elles considèrent comme indispensable d'adopter une ligne de conduite favorable à une amélioration des relations avec la République populaire de Chine; moins d'un tiers ont exprimé un avis contraire et 15 p. 100 seulement n'ont exprimé aucun avis précis.

72. D'après une autre enquête, 59 p. 100 des personnes questionnées ont répondu affirmativement à la question de savoir si les Etats-Unis ne devraient pas tirer les conclusions qui s'imposent en ce qui concerne leur politique à l'égard de la République populaire de Chine, au cas où l'Organisation des Nations Unies rétablirait les droits légitimes de ce pays; 25 p. 100 de ces personnes ont répondu négativement et 16 p. 100 n'ont pas donné d'avis. Il est caractéristique de remarquer que, voici quelques années, à cette même question, 31 p. 100 seulement des personnes interrogées avaient répondu affirmativement, et 53 p. 100 négativement.

73. On ne peut que regretter que cette évidente évolution de l'opinion publique en faveur de la normalisation des relations sino-américaines n'ait pas encore exercé d'influence sur la politique effective des Etats-Unis en la matière.

74. Pour résoudre cette question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies il faut, comme pour résoudre n'importe quel autre problème, tabler sur la réalité des faits. C'est pour faire cela — et rien que cela — que la délégation soviétique fait appel à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Car, en l'occurrence, la réalité des faits est simple et évidente. Elle consiste en ce qu'il existe un grand Etat — la République populaire de Chine — avec une population de 650 millions d'habitants qui, artificiellement et illégitimement, a été privé de ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies. Il faut, par conséquent, rétablir ces

droits et cela le plus tôt possible, immédiatement et sans nouvel atermolement. Tout nouveau retard ne servirait que les intérêts de ceux qui s'efforcent d'accroître la tension internationale et sont à la recherche de nouvelles aventures et de nouvelles provocations dans les régions de l'Extrême-Orient. Les peuples ont besoin de la paix, de la détente internationale, de la normalisation des rapports entre Etats. Il y va de leur intérêt vital, ils le désirent plus que tout au monde, car de cette normalisation de la situation internationale, du maintien de la paix, de la prévention de la guerre dépend l'existence pacifique de millions et de millions de gens. L'adoption, par l'Assemblée générale à sa seizième session, d'une résolution rétablissant les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies serait une contribution importante au renforcement de la paix.

75. L'Union soviétique a présenté à l'examen de l'Assemblée à cette seizième session un projet de résolution [A/L.360] sur la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit là d'une question simple; aussi notre projet de résolution est-il également simple. Après un court préambule où l'Assemblée générale exprimerait sa certitude qu'il est indispensable de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et que seuls les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine sont habilités à occuper la place de la Chine à l'Organisation des Nations Unies et dans tous ses organes, notre dispositif ne comporte que deux paragraphes selon lesquels l'Assemblée doit prendre deux décisions indispensables: d'une part, expulser immédiatement de tous les organes des Nations Unies les représentants de la clique de Tchang Kaf-chek qui occupent illégalement la place de la Chine à l'Organisation des Nations Unies; d'autre part, inviter le Gouvernement de la République populaire de Chine à envoyer des représentants qui participeront aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de tous ses organes.

76. A vrai dire, cela est entièrement suffisant; aucune autre disposition n'est nécessaire. Il va de soi que la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies ne doit pas être liée ou confondue avec aucune autre question. Si l'on prétend lier ce problème avec quelque autre question que ce soit, on ne parviendra qu'à le compliquer, à mettre dans le même tas la vérité et le mensonge, et cela est inadmissible. De même, il n'existe absolument aucune raison pour que l'on fasse des études sur la question, que l'on procède à des enquêtes, que l'on transmette la question à je ne sais quels comités, sous-comités, commissions, sous-commissions.

77. A ce propos, la délégation soviétique estime indispensable de relever que, bien que l'examen de la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies ne fasse que commencer, certains signes avant-coureurs nous indiquent déjà que quelques Etats ont l'intention d'écarter l'Assemblée générale de l'examen de cette question, de dégager, comme on dit, un rideau de fumée et de tenter ainsi de torpiller, à la présente session, la possibilité d'une décision positive au sujet du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à

l'Organisation des Nations Unies. On a tout lieu de supposer que ce sont là en particulier les intentions de la Nouvelle-Zélande et d'autres Etats plus puissants qui probablement se tiennent derrière elle et l'ont incitée à présenter à l'examen de l'Assemblée générale la question intitulée "Question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies" [A/4873].

78. Que signifie cette question? Quelle est donc la question qui peut se poser à cet égard? De quoi s'agit-il? S'il s'agit de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et d'en chasser la clique de Tchang Kai-chek, cette question est déjà portée à l'ordre du jour par l'Union soviétique et toute autre question devient véritablement inutile. Cependant, c'est apparemment de quelque chose d'autre qu'il s'agit dans la question proposée par la Nouvelle-Zélande. Ce n'est pas par hasard que, dans le mémoire explicatif du Gouvernement néo-zélandais, en date du 17 septembre 1961, il est indiqué que, pour prendre une décision sur la question proposée par la Nouvelle-Zélande, il est nécessaire d'examiner "tous les facteurs ayant trait à cette question". Quels facteurs se propose-t-on d'examiner dans le cadre de cette question portée à l'ordre du jour par la Nouvelle-Zélande? Tous les facteurs y relatifs procèdent de l'unique maître de la Chine — le peuple chinois — et ils sont d'une évidence absolue. Ils consistent précisément dans le fait, comme nous l'avons déjà dit, que le peuple chinois, lors de sa grande révolution, a mis au rebut la clique de Tchang Kai-chek qui gouvernait précédemment la Chine et a mis au pouvoir son gouvernement populaire. C'est donc ce gouvernement qui a seul le droit de représenter la Chine à l'Organisation des Nations Unies. Quels sont donc les autres facteurs que l'on aurait encore à examiner? Il n'en existe aucun dans le monde réel.

79. Toute tentative de faire intervenir artificiellement je ne sais quels "facteurs" dans l'examen de cette question, parfaitement claire et simple, du rétablissement immédiat, sans délai, des droits légitimes du peuple chinois à l'Organisation des Nations Unies, tout cela ne vise qu'à compliquer le problème afin de différer une fois de plus sa solution, comme cela s'est fait 12 ans durant, pour servir les intérêts des milieux agressifs des Etats-Unis et aller à l'encontre des intérêts de la paix et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Est-ce donc cela que veut la Nouvelle-Zélande? Si c'est cela, qu'elle le dise clairement sans chercher à créer l'impression que ce problème, clair comme eau de roche, du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies doit être résolu en se fondant sur des "études complémentaires consacrées à l'on ne sait quels facteurs" inexistantes.

80. Monsieur le Président, Messieurs les représentants, l'heure est venue, le moment est venu de prendre une décision. La délégation soviétique lance un appel à tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la paix, de la coopération internationale, à tous ceux qui ont à cœur les intérêts de l'Organisation des Nations Unies comme instrument de paix, en leur demandant de serrer leurs rangs à la présente session de l'Assemblée générale afin d'assurer que soit prise sans délai la décision de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

81. On ne peut retarder la solution de ce problème clair et simple. On ne peut ignorer dans une organisation internationale et universelle, comptant 103 Membres, un grand Etat, dont la population représente le quart de l'humanité; il n'est plus possible, au mépris du bon sens, de considérer comme étant un de ces 103 membres, non pas ce grand Etat, la Chine populaire, mais une misérable clique de renégats rejetés par le peuple chinois et vivant des aumônes que lui jette de sa table seigneuriale une puissance qui, avec l'appui de ses armes, la protège contre la colère du peuple chinois et cela pour poursuivre une politique d'agression contraire aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies.

82. Faites que la délégation du grand peuple chinois, la délégation de la République populaire de Chine, investie de tous ses droits et compétences, apparaisse au plus vite dans cette salle, qu'à cette session même de l'Assemblée générale le représentant de la grande Chine populaire monte à cette tribune pour y prononcer des paroles de paix et d'amitié à l'adresse de tous les peuples et de tous les Etats.

83. Nous sommes profondément convaincus que toutes les délégations que guide le désir de renforcer la paix et la coopération internationales, que tous ceux qui se fondent sur la réalité des faits et s'inspirent du bon sens, apporteront leurs voix en faveur de la solution que nous avons proposée, notre proposition simple et juste du rétablissement immédiat des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

84. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: L'Assemblée générale vient d'entamer la discussion de deux questions capitales dont on pourrait difficilement surestimer l'importance juridique et politique. Je veux parler de la question proposée par la délégation néo-zélandaise, intitulée "Question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies" et de la question proposée par la délégation de l'Union soviétique, intitulée "Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies". Bien qu'il y ait dans ces deux questions une injustice à l'égard du gouvernement et du peuple de la Chine, celle de l'Union soviétique soulève particulièrement des objections en raison de son libellé même. Elle préjuge la conclusion. Elle porte atteinte à la pratique parlementaire et aux traditions de l'Organisation mondiale.

85. Le droit de mon gouvernement à être représenté à l'Organisation des Nations Unies ne doit absolument pas être mis en cause. La République de Chine est l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Nul ne doit oublier que la création de l'Organisation des Nations Unies n'a été possible que grâce à la victoire commune des Nations Unies sur les puissances fascistes à la fin de la seconde guerre mondiale. Pour cette victoire, le gouvernement et le peuple de la Chine ont fait le sacrifice de 3 600 000 vies humaines. A cette victoire le Gouvernement chinois a largement contribué. A l'époque, le monde libre tout entier s'est plu à le reconnaître. C'est pour cette raison que la Chine a participé aux travaux préliminaires de rédaction de la Charte des Nations Unies à Dumbarton Oaks, c'est pour cette même raison que la République de Chine est désignée à l'Article 23 de la Charte comme l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

86. Depuis 16 ans que l'Organisation des Nations Unies a été créée à San Francisco, mon gouvernement

a rempli ses obligations d'Etat Membre et a joué un rôle honorable dans tous les organes des Nations Unies. La délégation de la République de Chine s'est efforcée sans cesse de soutenir les principes et les idéaux de la Charte. Nul ne peut dire que la République de Chine soit indigne de la qualité d'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies et nul ne s'est risqué à affirmer une chose pareille.

87. Le gouvernement que ma délégation a l'honneur de représenter aujourd'hui à l'Organisation des Nations Unies est le successeur légitime du gouvernement de la Chine représenté à San Francisco. Il s'appuie sur une constitution élaborée et adoptée par les députés du peuple, élus par les 600 millions d'habitants de la Chine. Le Président et le Vice-Président de mon gouvernement sont élus par ces mêmes députés du peuple. Le pouvoir exécutif est responsable devant un corps législatif dont les membres sont aussi élus par la population du pays tout entier. Mon gouvernement est un gouvernement constitutionnel. Il est composé, tant pour l'exécutif que pour le législatif, de dirigeants élus par le peuple ou par les députés du peuple. Qu'on se place au point de vue du droit constitutionnel ou à celui des principes que les Nations Unies doivent défendre, mon gouvernement est au-dessus de tout reproche.

88. Les délégations qui préconisent un changement dans la représentation de la Chine ne le font pas en raison de fautes ou de défauts juridiques ou politiques imputables à mon gouvernement; elles adoptent cette attitude uniquement parce qu'un régime communiste a été établi en Chine continentale. Telle est la seule raison du présent débat. La question est la suivante. Les communistes chinois peuvent-ils légitimement revendiquer le siège de la Chine à l'Organisation des Nations Unies? Le gouvernement et le peuple que je représente répondent que les communistes n'en ont absolument pas le droit. Je vais exposer pourquoi.

89. L'affaire peut se résumer en une seule phrase. Le régime communiste chinois n'est chinois ni par son origine, ni par sa nature et ses objectifs. Par conséquent, il ne peut pas représenter la Chine.

90. Le parti communiste chinois a été organisé en 1921 par l'agent soviétique Voitinsky agissant en tant qu'agent de la Troisième Internationale. Ce parti s'est développé grâce à un autre agent soviétique, toujours sous les auspices de la Troisième Internationale, cet agent étant connu sous le pseudonyme de Maring. Le chef communiste chinois Mao Tsé-toung a reconnu ce que son parti devait, à cet égard, à l'Union soviétique. Dans son Manuel communiste chinois sur l'organisation du Parti (chap. 6, sect. II), Mao déclare — et je rappellerai que ce livre a été publié il y a une quinzaine d'années, alors que la Troisième Internationale servait de façade à tous les organes soviétiques d'infiltration et de subversion:

"... Le parti communiste chinois est né avec l'aide de l'Internationale communiste; il a grandi sous la tutelle de l'Internationale communiste; la révolution chinoise s'est poursuivie sous la direction de l'Internationale communiste. Le parti communiste chinois et son comité central, exception faite de deux brèves périodes marquées par l'orientation de Chen Tu-hsiu et Li Li-san, ont été fidèles à cette direction de l'Internationale communiste. Le Comité central, durant les périodes de Chen Tu-hsiu et de Li Li-san n'a pas obéi à l'Internationale communiste, ce qui a entraîné le grave échec de la révolution de 1930. Se conformer à la ligne de

l'Internationale, être fidèle au Comité exécutif de l'Internationale communiste, c'est garantir le succès de la révolution chinoise."

91. En résumé, le parti communiste chinois est une créature de la Troisième Internationale, qui servait de façade au parti communiste de l'Union soviétique.

92. Je parlerai maintenant du régime communiste. Le régime communiste actuel en Chine continentale a été instauré grâce à l'aide militaire et économique de l'Union soviétique. C'est le résultat de l'infiltration, la subversion et l'intervention militaire de l'Union soviétique dans mon pays. J'ai eu l'occasion d'exposer à l'Assemblée générale, à ses quatrième, cinquième et sixième sessions, lorsque a été examinée la question relative à l'agression soviétique contre mon pays, les faits sur lesquels reposent ces accusations. Je ne les exposerai pas une nouvelle fois. Ils sont consignés dans les archives des Nations Unies. J'exposerai simplement de façon résumée les points saillants de l'agression soviétique contre mon pays.

93. Vers la fin de la seconde guerre mondiale et pour en hâter le dénouement, on a demandé à l'Union soviétique de prendre part à la guerre contre le Japon en Extrême-Orient. La Chine et l'Union soviétique sont donc devenues alliées à cette fin. A cette fin, les deux pays ont signé, le 14 août 1945, un Traité d'amitié et d'alliance^{3/}. L'Echange de notes annexé au Traité établissait notamment les obligations suivantes:

"1) Conformément à l'esprit du traité susmentionné — c'est-à-dire le Traité d'amitié et d'alliance entre la République de Chine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques — "et pour en mettre en œuvre l'idée et l'objet général, le gouvernement soviétique accepte d'accorder à la Chine son appui moral et de l'aider en lui fournissant des équipements de guerre et d'autres moyens matériels, cet appui et cette assistance devant aller intégralement au Gouvernement national, en tant que Gouvernement central de la Chine.

"2) Au cours des négociations portant sur les ports de Dalny et de Port-Arthur, ainsi que sur l'exploitation en commun du Chemin de fer chinois de Tchang-tchou, le Gouvernement soviétique a considéré les trois Provinces orientales" — c'est-à-dire la Mandchourie — "comme faisant partie de la Chine et a confirmé à nouveau qu'il respectait l'entière souveraineté de la Chine sur les Trois Provinces orientales et qu'il en reconnaissait l'intégrité territoriale et administrative."

94. Le 9 août 1945, l'Union soviétique a déclaré la guerre au Japon et l'armée soviétique a commencé à avancer dans les provinces de la Chine du Nord-Est que l'on désigne communément sous le nom de Mandchourie. Le 14 août 1945, cinq jours exactement après l'entrée en guerre de l'Union soviétique en Extrême-Orient, le Japon a capitulé. Après la capitulation japonaise, l'armée soviétique a occupé tout le territoire de la Mandchourie jusqu'en mai 1946. Au cours de la conférence tenue à Moscou et qui avait abouti à la conclusion du Traité sino-soviétique, le maréchal Staline avait déclaré que les troupes soviétiques commencent à se retirer de la Mandchourie dans les trois semaines qui suivraient la capitulation du Japon et que ce retrait s'effec-

^{3/} Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 10 (1947), II, No 68.

tuerait complètement en trois mois au plus. Ces déclarations de Staline ont été inscrites aux procès-verbaux et dûment paraphées. Les Soviétiques ont violé leur engagement de se retirer immédiatement.

95. Les trois provinces du Nord-Est en Mandchourie constituent la région la plus riche de Chine, tant pour l'agriculture que pour l'industrie. Leurs communications avec la Chine proprement dite dépendent de deux ports, Dairen et Yingkow, et d'une seule voie ferrée qui traverse l'important col de Shanhaikwan.

96. Pour rétablir son autorité en Mandchourie, mon gouvernement devait pouvoir envoyer des troupes dans la région. L'armée soviétique d'occupation, sous un prétexte ou un autre, a refusé à mon gouvernement l'usage de ces ports et l'a empêché de se servir de la seule ligne de chemin de fer reliant la Chine même à la Mandchourie.

97. Au lieu d'accorder son appui moral et militaire au Gouvernement central de la Chine, comme elle s'y était engagée par le Traité d'amitié et d'alliance, l'Union soviétique a mis obstacle aux efforts entrepris par mon gouvernement pour rétablir son autorité sur les trois provinces du Nord-Est. Au contraire, l'armée soviétique d'occupation s'est immédiatement mise à fournir une aide aux communistes chinois.

98. Dès le premier mois de l'occupation de la Mandchourie, du 9 août au 9 septembre 1945, l'armée soviétique a fait 594 000 prisonniers de guerre parmi les troupes japonaises et a pris à l'ennemi 925 avions, 369 tanks, 35 autos blindées, 1 226 pièces d'artillerie de campagne, 4 836 mitrailleuses, 300 000 fusils, 133 postes de radio, 2 300 véhicules automobiles, 125 tracteurs, 17 497 chevaux et mulets, 742 dépôts de munitions et d'approvisionnements. En outre, au moment de sa capitulation, l'armée japonaise du Kouan-toung possédait en réserve, dans diverses parties de la Mandchourie, 1 436 pièces d'artillerie de campagne, 8 989 mitrailleuses, 11 052 lance-grenades, 3 078 camions, 104 777 chevaux, 21 084 camions de ravitaillement, 815 véhicules spéciaux et 287 camionnettes. Ces équipements et approvisionnements qui ont été capturés n'ont jamais été remis au Gouvernement chinois, pas plus que ceux qui avaient été livrés au moment de la capitulation.

99. Peu de temps après la victoire sur le Japon, les forces communistes chinoises, sous le commandement de Lin Piao, se sont infiltrées en Mandchourie; elles étaient fort importantes, leurs effectifs se montant à environ 200 000 hommes. Je rappellerai à l'Assemblée que ce commandant, Lin Piao, est le même que celui qui a été à la tête des prétendus volontaires chinois en Corée. Ces 200 000 soldats communistes chinois étaient alors sans armes. Peu de temps après, ces 200 000 hommes étaient entièrement armés et équipés de matériel japonais et avaient reçu des munitions japonaises. Puisque tout l'équipement et les approvisionnements des forces japonaises en Mandchourie avaient été soit capturés par les forces soviétiques, soit livrés aux forces soviétiques, les forces communistes chinoises ne pouvaient avoir, à l'époque, qu'une seule source d'approvisionnement — à savoir l'armée soviétique.

100. En 1949, 1950 et 1951, aux sessions successives de l'Assemblée générale, j'ai exposé ces faits et d'autres encore; c'est pourquoi je ne l'ai fait aujourd'hui que d'une manière très sommaire. Le 1er février 1952, par sa résolution 505 (VI), l'Assemblée générale a constaté que:

"... l'Union des Républiques socialistes soviétiques a entravé les efforts déployés par le Gouvernement national de la Chine pour rétablir l'autorité nationale chinoise dans les Trois Provinces orientales (Mandchourie) après la reddition du Japon et... a fourni aux communistes chinois une aide militaire et économique dirigée contre le Gouvernement national de la Chine".

101. Les communistes chinois ont reconnu avec enthousiasme que l'Union soviétique leur avait fourni cette aide militaire et économique. Le 16 juillet 1949, Chu Teh, le soi-disant commandant en chef de l'armée communiste chinoise à l'époque, a déclaré:

"Il est facile de voir que la victoire de la révolution démocratique du peuple chinois est inséparable de l'aide amicale de l'Union soviétique."

102. Un mois plus tard, le 17 août 1949, Kao Kang, secrétaire du bureau de la Mandchourie du parti communiste chinois, a déclaré au cours d'une conférence publique à Moukden:

"Si le peuple de Chine a pu remporter des victoires si éclatantes, c'est en raison de l'aide qui nous a été fournie par le groupe international à la tête duquel se trouve l'Union soviétique."

103. De nouveau, le 1er septembre 1949, dans un article paru dans le journal du Kominform, alors publié à Bucarest, en Roumanie, Chu Teh a déclaré que la victoire communiste en Chine aurait été impossible sans "l'aide très sincèrement fraternelle et amicale de l'Union soviétique".

104. Il est clair que le régime communiste en Chine continentale est le résultat de l'intervention militaire soviétique dans mon pays. C'est donc le résultat de l'agression soviétique contre mon pays. En demandant à l'Assemblée générale de donner le siège de la Chine à leurs protégés, les Soviétiques demandent en réalité la reconnaissance et l'approbation internationales, ou tout au moins l'acceptation, de leur œuvre.

105. En ces années où nous assistons à la liquidation du colonialisme occidental en Asie et en Afrique, nous sommes vivement inquiets de voir apparaître la menace d'un nouvel empire colonial soviétique. Ce que nous voyons en Chine continentale peut bien être considéré comme un exemple classique d'une nouvelle menace pour la paix du monde et les droits des peuples. Si jamais les Nations Unies devaient céder aux exigences de l'Union soviétique, l'Organisation mondiale renierait ses propres principes et ses idéaux. Les Nations Unies ne peuvent à la fois admettre les communistes chinois et demeurer fidèles à leur mission.

106. Les représentants qui nous demandent instamment d'admettre les communistes chinois à l'Organisation des Nations Unies versent souvent des larmes de crocodile sur les 600 millions d'habitants de la Chine parce que, prétendent-ils, ils ne sont pas représentés à l'Organisation des Nations Unies. Si les représentants de nations réunies ici ont des larmes à verser, des larmes humaines de compassion, qu'ils les versent en pensant à la misère et aux souffrances qu'endurent depuis 12 ans les 600 millions de Chinois et de Chinoises qui vivent sur le continent. Au cours de sa longue histoire, le peuple chinois a beaucoup souffert des tyrans, mais il n'a jamais autant souffert que sous le régime communiste.

107. Durant les cinq premières années de leur domination, afin de consolider leur puissance, les

communistes ont liquidé 20 millions de personnes qu'ils considéraient comme des contre-révolutionnaires. Il y a deux ans, pour mener à bien leur mouvement appelé le "bond en avant", ils ont contraint des millions d'hommes et de femmes à travailler aux hauts fourneaux de villages pour produire du fer et de l'acier. Avec l'institution de ce qu'ils appellent les communes populaires, ils ont fait des Chinois des "animaux de jardin zoologique", selon les termes d'un professeur indien, M. Chandrasekhar. Leurs terres, leurs maisons, leur bétail et leurs instruments de travail leur ont été enlevés sous prétexte de collectivisation. Leur vie elle-même a été mise en collectivité. Ils mangent en commun dans des réfectoires et dorment dans des dortoirs communs. Ils ne sont plus les membres d'une famille, mais les membres d'une brigade de travail, d'une compagnie ou d'un peloton. Ils se lèvent à l'appel du clairon et vont au travail en formation militaire. Après 12 ou 14 heures d'un travail exténuant dans les champs, on les reconduit en rangs à des réfectoires pour y manger des rations de famine, puis à des casernes pour y dormir. Encore qu'au cours des derniers mois certains des traits les plus durs du régime des communes aient été adoucis, la structure fondamentale demeure. Sur le sort de ces gens, versons de vraies larmes de compassion en pensant à leurs souffrances, non à leur prétendue absence de représentation à l'Organisation des Nations Unies.

108. Sur ce point, la volonté du peuple chinois s'est exprimée clairement. Elle s'est exprimée par l'intermédiaire des Chinois faits prisonniers de guerre en Corée, dont 75 p. 100, soit 14 000 hommes, ont choisi de leur plein gré d'être rapatriés à Taïwan et non en Chine continentale. Cette volonté s'est exprimée aussi par l'intermédiaire de ces Chinois qui se sont enfuis et continuent de s'enfuir tous les jours du continent vers Hong-kong et Macao, où ils retrouvent la liberté et des vivres.

109. J'ai déjà déclaré à l'Assemblée en d'autres occasions que, si le peuple chinois, si les 600 millions d'habitants de la Chine indiquaient, au moyen d'élections libres, contrôlées par les Nations Unies, comment ils souhaiteraient être représentés à l'Organisation des Nations Unies, mon gouvernement s'inclinerait devant les résultats d'un tel plébiscite. Je renouvelle aujourd'hui cette déclaration.

110. Au cours des trois dernières années, le monde a beaucoup appris au sujet de l'oppression brutale pratiquée au Tibet par les communistes chinois. Ceux-ci n'ont rien fait au Tibet qu'ils n'aient déjà fait en Chine proprement dite. Permettre au régime communiste qui règne en Chine continentale d'occuper le siège de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ce serait porter un coup cruel aux sentiments véritables du peuple chinois. Après avoir, pendant 12 ans, imité la politique et les procédés appliqués par leurs maîtres en Union soviétique, les communistes chinois ont amené 600 millions de Chinois au bord de la famine. Depuis 12 ans qu'il a été instauré, le régime communiste n'a jamais été plus faible qu'aujourd'hui ni plus haï par le peuple chinois.

111. Si les Nations Unies admettaient maintenant les communistes chinois, l'Organisation mondiale conférerait ainsi aux oppresseurs du peuple chinois un prestige politique qui serait utilisé et exploité par les communistes pour poursuivre cette oppression.

112. En examinant la question de l'admission des communistes chinois à l'Organisation des Nations

Unies, nous ne devons jamais perdre de vue les conditions requises pour l'admission, qui sont énoncées à l'Article 4 de la Charte. La première de ces conditions, la condition préliminaire, est que l'Organisation des Nations Unies n'est ouverte qu'aux Etats pacifiques. Le régime communiste en Chine continentale est-il "pacifique"? Nous ne pouvons oublier que ce régime a participé à l'agression contre la Corée. Pour cet acte d'agression, l'Assemblée générale, par sa résolution 498 (V), a condamné les communistes chinois en tant qu'agresseurs.

113. Si quelqu'un a encore des illusions et pense que les communistes sont qualifiés à cet égard pour entrer à l'Organisation des Nations Unies, je lui rappellerai comment les communistes chinois ont recouru à la force dans leurs différends de frontière avec l'Inde. Le Gouvernement indien, sous la direction de M. Nehru, a certainement, je le prétends, fait tout ce qui était en son pouvoir pour se montrer amical vis-à-vis du régime communiste en Chine continentale. Néanmoins, Mao Tsé-toung n'a eu aucun scrupule à troubler les relations pacifiques qui, depuis 3 000 ans, n'avaient cessé d'exister entre la Chine et l'Inde. Les voisins de la Chine dans l'Asie du Sud-Est sont pleinement conscients des efforts d'infiltration, de subversion et d'agression dirigés contre eux par les communistes chinois. Le représentant des Philippines, dans le discours qu'il a prononcé le 17 octobre 1961 devant l'Assemblée générale, a nettement exprimé l'inquiétude de son gouvernement à ce sujet.

114. Les communistes chinois eux-mêmes sont plus francs sur cette question que ne le sont ceux qui se font leurs avocats en cette enceinte. Dans un article intitulé "Vive le léninisme!", paru dans le numéro du 16 avril 1960 du Drapeau rouge, organe du Comité central du parti communiste chinois, il est dit sans aucune équivoque possible que la guerre est inévitable et que certaines guerres sont souhaitables. Mao Tsé-toung, de sa manière cynique, calcule que, même si la Chine devait perdre 300 millions de ses habitants dans une guerre nucléaire, le régime communiste chinois en sortirait maître du pays le plus peuplé et le plus puissant du monde.

115. On soutient souvent qu'on ne pourra pas parvenir au désarmement sans la participation des communistes chinois aux travaux des Nations Unies. On a avancé ce genre d'argument en le qualifiant de réaliste. Y a-t-il ici quelqu'un qui puisse vraiment croire que la participation des communistes chinois faciliterait le désarmement? C'est tout le contraire. Les communistes chinois sont en ce moment plus belliqueux encore que leurs camarades russes, si c'est possible. Ils ont applaudi à la reprise des essais nucléaires par l'Union soviétique. En ce qui concerne l'inspection et le contrôle, les communistes chinois adoptent exactement la même attitude que l'Union soviétique.

116. J'ai déclaré que l'admission des communistes chinois à l'Organisation des Nations Unies ajouterait au prestige politique du régime communiste et lui permettrait ainsi de continuer à opprimer le peuple chinois. De plus, il est évident que l'admission des communistes chinois leur conférerait un prestige international accru qu'ils exploiteraient pour intimider et assujettir les voisins de la Chine. Telles seraient les conséquences inévitables de l'admission des communistes chinois.

117. La question que nous discutons n'affecte pas seulement les destinées des peuples de l'Asie de

l'Est, elle met à l'épreuve les Nations Unies elles-mêmes. La décision que prendra l'Assemblée au sujet de cette question montrera au monde entier si l'Organisation reste toujours fidèle aux principes énoncés dans la Charte.

118. J'espère que les représentants qui participent à la seizième session de l'Assemblée générale ne

permettront pas que l'Organisation soit exploitée par l'Union soviétique comme un élément d'un appareil diplomatique servant à l'expansion du nouvel empire colonial soviétique. J'ai le ferme espoir que les Nations Unies resteront fidèles et loyales aux idéaux et aux principes inscrits dans la Charte.

La séance est levée à 13 h 15.